PLU d'EGUENIGUE

Comptes-rendus des réunions de travail entre novembre 2022 et mai 2023

Règlement et zonage Commune/AUTB

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Gérard PAYROU, Maire
M. Christian BEAUJEUX, adjoint
Mme Bernadette TAMAGNE, ajointe

Mme Hélène KAUFFMANN, AUTB
Mme Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, AUTB

***

Entre le 30 novembre 2022 et le 31 mai 2023, 7 réunions de travail ont permis d'avancer à la fois sur le projet de zonage et sur le règlement écrit. En parallèle du PLU, une étude de faisabilité pour l'aménagement du terrain à l'arrière du périscolaire a également été réalisée afin d'accompagner les élus dans leurs décisions.

30 novembre 2022

Cette réunion a permis d'aborder la protection du patrimoine bâti de la commune. Plusieurs anciennes bâtisses seront protégées au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. En plus des règles édictées dans le règlement écrit, ces bâtisses disposent de fiches patrimoine présentant leurs intérêts architecturaux, des règles et des prescriptions afin que les propriétaires préservent l'identité remarquable de leurs habitations.

1er février 2023 – 31 mai 2023

Lors de ces six réunions, l'ensemble du règlement écrit est travaillé.
Le projet de zonage est affiné.